

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Cormier	Numéro de permis 2014984	Date d'inspection Le 11 février 2025	
Nom de l'établissement Garderie Myrabel		Numéro de téléphone (506) 744-0781	
Adresse 5418 134 Route Cocagne NB E4R 3P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La MAQ a vérifié les éléments suivants :

- les dossiers des enfants
- l'aire de jeu intérieure
- le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure
- le changement de couches
- les espaces de rangement

Durant la visite, le ratio est respecté.

La Mentore en Assurance de la Qualité est présente pendant les jeux libres à l'intérieur et observe des interactions positives entre les enfants et l'exploitante. L'exploitante soutient l'apprentissage des enfants en les accompagnant dans le choix de leurs découvertes. La MAQ a également observé les enfants utiliser leur imagination avec des poupées, des voitures, ainsi qu'un bac sensoriel.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 février 2025

Date

original signé par

Julie Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 février 2025

Date